

**Commission extra-municipale Développement Durable et Cadre de Vie
du mercredi 30 novembre 2011**

Présents : Mmes Riou, Rivière, Berthelot, Thomas, Delfau, Lavigne ; MM. Barbary, Contie, Crouzal, Tougne, Cortez, Marcelaud, Massot, Naboulet, Lelong, Faucont Annet, Martineau, Vallegeas, Jamme. **Excusés** : Mmes Bordes, Contie, Sarlande, Sauve, Deramchi ; MM., Roussarie, Lethuiller, Marouby.

Développement des points à l'ordre du jour

- **Projet d'éco-lotissement « Bellevue ».** La municipalité prévoit la réalisation d'un éco-quartier de 5.4 Ha à Puybournet, sur un terrain dont la commune est propriétaire. La réalisation est prévue pour fin 2012 et poursuit les objectifs suivants : promouvoir un projet cohérent et innovant en matière environnementale, accueillir une population diverse, dans l'idée de créer un quartier caractérisé par une réelle mixité sociale et générationnelle, conserver un cadre de vie très vert, s'intégrant parfaitement et préservant l'existant, proposer des espaces publics conviviaux au sein de différentes formes d'habitat relativement denses. **Les trois principes guidant l'action sont : maîtrise environnementale, diversité, et cohérence interne et externe de la réalisation. La Commune de Coulounieix-Chamiers est maître d'ouvrage du projet.** Elle s'entoure de la SEMIPER (Société d'Economie Mixte du Périgord), en tant qu'assistant au maître d'ouvrage, du cabinet Urbactis basé à Montauban, maître d'œuvre mandaté par la commune, du géomètre de l'opération, le Cabinet KERSUAL – DEFARS basé à Coulounieix-Chamiers, et de l'ADEME aquitaine (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) intervenant sur ce projet à titre de conseil et d'aide au financement (sous réserve d'acceptation du dossier). L'ADEME est intéressée pour accompagner le projet car celui-ci sera de manière sûre mené à son terme (c'est aussi une opération économique pour la mairie, avec des échéances précises), ce qui n'est pas le cas pour chaque collectivité porteuse de ce type de projet actuellement. La phase d'élaboration du programme et désignation du maître d'œuvre vient de se terminer. Un cahier des charges a été écrit par les élus et techniciens de la mairie, avec l'aide de la SEMIPER et de l'ADEME. Il demande une Approche Environnementale de l'Urbanisme (transports, déchets, réseaux, eau, énergies, bruits, paysages, biodiversité, climat). Les prochaines étapes du projet sont :
- Choix d'un **scénario d'aménagement** du site d'après propositions du maître d'œuvre (fin mars 2012)
 - Dépôt du **Permis d'aménager** et constitution du dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau (avril-mai 2012)
 - Rédaction du **règlement du lotissement, du cahier des charges de cession des lots** ainsi que d'un **livret d'accueil des acquéreurs** (présentation de la démarche communale et proposition d'explication pédagogique des attentes architecturales et paysagères pour les constructions et jardins) (été 2012) :
 - **Commercialisation des premiers lots** (déjà viabilisés car attenants au lotissement Puybournet) par la commune (été 2012) ;
 - Après consultation et choix des entreprises, **lancement des travaux**, tranche par tranche et **commercialisation des lots restants au fur et à mesure de l'avancée des chantiers (fin 2012).**

La commission extra-municipale développement durable sera sollicitée pour donner son avis au moment du choix du scénario de réalisation. Une réunion sera organisée à ce titre après propositions du maître d'œuvre. Les membres de la commission se disent satisfaits que la mairie mène un tel projet et du déroulement prévu. Ils souhaitent effectivement pouvoir donner leur avis avant les prises de décision par les élus.

- **Projet de chaufferie bois.** Le lieu d'implantation de cet équipement serait le quartier Jacqueline Auriol et alentours. L'idée est née du fait des nombreux points de chauffage collectifs de la zone, dont la plupart sont municipaux. En plus l'entreprise Eurovia, qui se joindrait au projet, a un besoin de chauffe tout au long de l'année. Le Conseil municipal a autorisé le montage du projet, pour étude. L'option de gestion en régie a été abordée ; l'option d'une réalisation et gestion en délégation complète de service public a été faite, pour des raisons de technicité avancée, et financières, de délai pour demander des subventions à l'ADEME ; un cahier des charges a été réalisé en interne afin de

rechercher un délégataire. Un bureau d'étude spécialisé va aussi être recruté pour accompagner la municipalité dans l'étude des propositions reçues d'entreprises candidates et dans l'élaboration d'un contrat de DSP le plus protecteur possible, aussi bien pour la collectivité et les partenaires (autres points de distribution : collège, logements de périgueux habitat, Eurovia), que pour les usagers finaux. La DSP serait de 12 à 14 ans. Le chauffage ne concernera a priori pas l'eau chaude, pour raison sanitaire. La taille de l'installation serait 1 fois et demi celle de St Astier, 1/2 de celle de l'hôpital de Périgueux. Présentation des propositions courant 2012. La commission sera aussi sollicitée pour donner son avis. D'ici là, les membres peuvent avoir connaissance du dossier technique joint à la consultation. Dans ce dossier technique, il a été entre autres demandé aux entreprises d'étudier d'autres méthodes de chauffage que le bois, en complément (solaire...).

La commission se dit favorable à ce projet et souhaite effectivement y être associée au moment de l'étude des candidatures.

- **Travail de révision du Plan Local d'Urbanisme.** Après la réunion publique du 5 octobre au cours de laquelle le cabinet d'étude a présenté aux habitants la procédure et son diagnostic sur la commune, la phase de réflexion des élus sur le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) est en cours. Cette phase se terminera en février.

Les membres de la commission souhaitent ardemment poursuivre le travail collectif commencé lors de la réunion PLU de la commission, afin de réfléchir ensemble et de faire une contribution à l'élaboration du PADD. Il est proposé de réunir la commission pour un travail en janvier.

- **Charte 0 herbicide.** Le conseil général de la Dordogne, à l'initiative de l'action, a présenté la charte le 10 novembre au cours d'une réunion publique. La charte est un engagement de la municipalité à respecter la loi sur l'eau en matière de non utilisation de pesticides, et un engagement du conseil général à l'aider. A cette occasion le projet de la mairie a été aussi présenté : élaboration d'une carte de gestion différenciée des espaces publics (2012) après une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour- Garonne, action pilote dans les cimetières (fin 2011 et 2012), formation des agents des espaces verts (fin 2011). L'objectif final est une gestion différenciée et alternative des espaces verts. Le programme d'action de la charte 0 herbicide prévoit aussi d'adapter les futurs aménagements publics afin de permettre une application facile de la charte 0 herbicide. Cette démarche sera intégrée à l'agenda 21 de la commune (charte interne). Dans sa seconde phase (territoriale), des actions pourraient s'étendre, en direction des particuliers, des entreprises.

Les membres de la commission approuvent cette action. Ils aimeraient qu'une autre réunion se tienne courant 2012 pour en savoir plus sur les nouvelles méthodes adoptées par la mairie. Il leur semble important de bien informer sur le sujet, et d'élargir rapidement à la population car les particuliers sont proportionnellement de gros pollueurs.

- **Enquête éclairage public et diagnostic SDE.** Une enquête a été menée auprès des colomniérois en octobre afin de recueillir leur avis en matière d'éclairage public. Les questionnaires retournés ont été analysés. Voir le fichier document « Enquête éclairage public - Agenda 21 Coulounieix-Chamiers - 4ème trimestre 2011 ». Cette enquête est suivie de rencontres avec les habitants, lors de 4 réunions publiques réparties dans la commune, les mercredis 11, 18 et 25 janvier, et 1^{er} février prochains. A cette occasion les colomniérois pourront discuter sur la base de cette enquête et du diagnostic (analyses techniques) fait par le syndicat départemental de l'énergie.

Les membres de la commission ont discuté autour des résultats de l'enquête. En particulier des débats sur l'existence, non établie, d'un lien entre délinquance et pénombre (la commission aimerait connaître des enquêtes récentes menées sur le sujet) et de la différence entre insécurité et sentiment d'insécurité. Les membres de la commission souhaitent participer aux réunions de quartier afin de connaître les possibilités techniques et financières de réduction de l'éclairage public. Majoritairement ils souhaitent une moindre consommation électrique, mais surtout par le

biais d'investissements : installation de nouveaux systèmes pour l'allumage d'un lampadaire sur deux par exemple.

- **Agenda 21.** Phase d'élaboration de la charte interne d'éco-responsabilité de la mairie (services municipaux et délégations). Rappel de l'objectif : rendre la mairie exemplaire en matière de développement durable. Point sur l'élaboration de la charte interne : les services et élus ont été rencontrés au cours du trimestre en cours. Des axes se dégagent, tirés de ces entretiens, de l'analyse du fonctionnement des services, et des possibilités budgétaires municipales évaluées pour 2012-2013. Certains axes ont déjà commencé à être mis en œuvre car certains projets ont démarré indépendamment ou en parallèle du travail sur la charte. Les axes validés par la commission extra-municipale, le comité 21 et les élus colomniérois formeront le plan d'action de la charte interne. De manière non exhaustive, voici les axes proposés par la chargée de mission Agenda 21 :

Proposition d'axes pour la charte interne

- o Préservation de la biodiversité et des cours d'eau :
- o Réduction et tri des déchets
- o Augmentation du volet vert et volet social des achats publics
- o La restauration scolaire et les services périscolaires:
- o Le mode de conception des projets
- o La vie des services
- o Investissements municipaux

En parallèle, et dans la perspective du volet territorial de l'agenda 21, un travail a été amorcé avec les associations au sujet des éco-manifestations (forum des associations de septembre). Le nouveau Conseil municipal enfants a sollicité la mairie pour les aider à mener un projet environnemental au cours de l'année scolaire. L'élargissement de l'action de compostage des déchets de repas dans les restaurants scolaires -compostage initié par le CME l'année dernière- a permis de discuter avec le service scolaire et périscolaire de prolongements à cette action : jardinage avec le compost, participation à M ta planète. Voir le document réalisé pour les restaurants scolaire « compostage des repas ». F Cortez rencontre les conseils d'école en décembre pour savoir s'ils souhaitent travailler avec la mairie sur des questions de développement durable.

La commission approuve les points présentés. La proposition du plan d'action de la charte interne, une fois mieux formalisée et validée par les présidents de commissions et chefs de services sera présentée à la commission pour avis et suggestions.

– **Projet « biodiversité et abeilles ».** Dans l'axe « biodiversité » de la charte, une action est proposée : installation de ruches. Ce projet demande l'approbation de la commission pour être poursuivi. Ce projet est le suivant : placer des ruches sur des toits de bâtiments municipaux afin d'y faire vivre des colonies d'abeilles, de manière à favoriser leur préservation, la préservation de la biodiversité via leur travail de pollinisation, et s'engager de manière indirecte à redoubler d'effort pour l'éradication du frelon asiatique et de l'utilisation de pesticides sur la commune. Des récoltes publiques. Ce pourrait être un support de travail avec les écoles ou associations. L'association partenaire s'engage à installer et effectuer le suivi et récoltes des ruches, avec contrepartie financière et contrat tri-annuel. Des conditions strictes sont à respecter pour mener ce projet à bien, sans risques pour les habitants et avec efficacité. De cette manière, pour 6 ruches, la récolte « classique » est de 150 à 180 litres, à distribuer par la mairie. Deux entités proposent un partenariat pour mener le projet : l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) qui est une fédération et porte un dispositif d'envergure nationale « abeilles sentinelles » et l'association Le rucher du Périgord, une association basée à Coulounieix-Chameirs sur le site de La Peyrouse, et qui par ailleurs adhère à la fédération UNAF. Après des échanges avec les deux associations, leurs deux propositions ont été comparées. D'un point de vue technique, tous les éléments convergent pour dire qu'il est souhaitable de conventionner avec Le rucher du Périgord (type de proposition, qualité estimée du suivi, coût). D'un point de vue « philosophique » aussi puisque c'est une association locale qui s'investit fortement déjà. Le seul avantage notable à appartenir au programme national « abeilles sentinelles » est le plan de communication national qui a des effets en terme de

visibilité. Cependant, il est tout à fait probable que le programme local bénéficie aussi indirectement de la communication nationale sur la défense des abeilles.

Coût UNAF : 10 000 euros annuels (pas de distinction investissement/suivi) ; souhaite travailler à l'échelle de la CAP. Mais nous ne pensons pas que la CAP souhaite s'investir maintenant, ce point n'étant pas dans son Agenda 21.

Coût Le rucher du Périgord : 2500 euros d'investissement puis 1400 euros annuels de fonctionnement. Le suivi des ruches demande de la main d'œuvre municipale, ce qui soulève des difficultés à résoudre.

Les membres de la commission approuvent la proposition qui leur est faite. Ils soutiennent ce projet et souhaitent le voir mené à son terme.

- **M' ta planète 2012** : une discussion s'est engagée sur la manifestation, sur sa fréquentation (jugée trop basse) et sa qualité (jugée bonne). Des pistes de travail et d'évolution sont proposées mais les membres de la commission souhaitent qu'une réunion de travail dédiée soit organisée prochainement car le sujet est trop vaste pour être bien travaillé après 2 heures de réunion.

NB : Le service périscolaire souhaite participer à cette journée. Le Rucher du Périgord souhaite aussi participer. La date du samedi **30 juin** et le château des Izards sont déjà réservés car le calendrier global des manifestations municipales 2012 s'est construit ces dernières semaines.

Il est proposé aux membres de la commission de se réunir au sujet de M'TP en janvier.

Questions diverses : (abordées par F Cortez)

Agenda 21 CAP. Il vient d'être voté. Dommage que la réhabilitation de l'ancienne décharge du Plancheix prévue initialement n'ait pas été retenue. Cette ancienne décharge est située dans le périmètre éloigné de la source des Moulineaux. Il a été demandé à la place une étude de cette réhabilitation pour déterminer les partenaires et les financements mais cela n'a pas été accepté. Les raisons : terrain privé, pas du ressort de la CAP mais déchets de Périgueux. Un courrier de la municipalité pourrait être envoyé à la préfecture pour traiter cette question. Une intervention auprès du syndicat de l'eau (SIAEP) serait aussi possible. A voir avec le Maire. Un plan de communication est à l'étude (documents, site internet, événement convivial).

Péribus. Le « grand 8 » sera transformé en grande boucle. 3 conséquences pour CC :

- la ligne dans Castel Fadèze est supprimée et remplacée par un transport à la demande. Une réunion d'explication est prévue avec les habitants.
- La cité Pagot est désormais desservie.
- Une ligne nord sud express est mise en place : 1 bus toutes les 15-20 minutes aux heures de pointe, peu d'arrêts et correspondance avec le TER

Questions sur le PDU, les parkings relais, les pistes cyclables les liens avec le train, les aménagements actuels à Périgueux. Un plan de communication est à l'étude et une réunion publique sera organisée par commune qui le demandera.

Prochaine réunion de la commission : le mercredi 4 janvier à 18 heures 30.
Ordre du jour : réunion de travail sur M ta planète et sur le PLU.

Cette réunion de travail pourrait s'accompagner d'un encas, de mets apportés par chacun.

Contact : [Marianne Lavigne](mailto:mariette.lavigne@agenda21.coulounieix-chamiers.fr) <agenda21@coulounieix-chamiers.fr>

Chargée de mission aménagement durable du territoire - Mairie de Coulounieix-Chamiers - 05 53 35 57 08 - 06 71 11 76 28